



MARCHES PUBLICS

NOTI3

NOTIFICATION DE REJET DE CANDIDATURE OU D'OFFRE ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE SAVERDUN
Hôtel de Ville
1 place du souvenir Français
09700 SAVERDUN
Tél : 05 34 01 21 73
Mail : commande.publique@ccpap.fr

B - Objet de la notification

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNES
Lot 8 : ELECTRICITE/SSI
2026001ESPJL08

C - Identification du candidat ou du soumissionnaire

OCELEC
Monsieur Olivier MERIT
2, impasse d'Hélios
31240 L'UNION
Mail : secretariat@ocelec.fr
Tel 05.61.11.17.30
SIRET 515 221 521 00021

D - Notification de rejet de la candidature ou de l'offre

J'ai le regret de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :

☐ Votre candidature n'a pas été retenue.

☒ Votre offre n'a pas été retenue.

Pour les motifs suivants :

Votre offre a été classée **2ème** à l'issue de l'analyse des offres. Votre proposition a obtenu une note **de 40.15/50** pour le critère valeur prix, une note **de 30/30** pour le critère technique, une note **de 13/15** pour le délai d'exécution et une note **de 5/5** en matière performance en protection de l'environnement : gestion des déchets, soit une note totale **de 88.15pts/100**.

La principale raison du rejet de votre offre étant le critère prix.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E - Identification de l'attributaire

■ Désignation de l'attributaire :

Le marché public ou l'accord-cadre est attribué à :

SPIE BUILDING SOLUTIONS qui a obtenu une note **de 49.83/50** pour le critère valeur prix, une note **de 27/30** pour le critère technique, une note **de 15/15** pour le délai d'exécution et une note **de 5/5** en matière performance en protection de l'environnement : gestion des déchets, soit une note totale **de 96.83pts/100**.

Le montant global et forfaitaire du marché étant **de 29 500.00€HT**.

F - Délais et voies de recours

■ Référé contractuel :

Trente-et-un jour, à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat.

■ Recours en contestation de validité contractuelle :

Deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

■ Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

G - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A Saverdun, le 30/07/2026

Le Maire,
Philippe CALLEJA

